



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Éco énergie tertiaire**

Construisons ensemble la transition énergétique

# **Webinaire sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et le plan de relance**

**Mesdames et messieurs les élus des collectivités  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

**Vendredi 27 novembre 2020**

---



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Programme :**

- 1. Intervention de Mme WARGON, Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition Écologique, chargée du Logement**
- 2. Intervention de M DENEUVY, directeur de la DREAL**
- 3. Le dispositif Éco Énergie Tertiaire**
- 4. Passer à l'action, intervention du Cerema**
- 5. Les solutions de financement et le plan de relance**
- 6. L'offre d'accompagnement de l'ADEME**
- 7. Les ressources**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Éco énergie tertiaire**

Construisons ensemble la transition énergétique

# **Webinaire sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et le plan de relance**

*Intervention de madame Emmanuelle WARGON  
Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition  
Écologique, chargée du logement*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Éco énergie tertiaire**

Construisons ensemble la transition énergétique

# **Webinaire sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et le plan de relance**

*Intervention de monsieur Jean Philippe DENEUVY,  
Directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Éco énergie tertiaire**

Construisons ensemble la transition énergétique

# Webinaire sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et le plan de relance

*1ère partie : Le dispositif Éco Énergie Tertiaire*

Christine Berthier Tuaz, DREAL

## 1. Pourquoi une obligation ?

## 2. Quels bâtiments sont concernés ?

## 3. Les principes du dispositif

# 1. Pourquoi une obligation ?



## Le secteur du bâtiment

46%

part des bâtiments résidentiels et tertiaires dans la consommation énergétique en France



1/4

part des bâtiments résidentiels et tertiaires dans les émissions de gaz à effet de serre en France



## Les bâtiments tertiaires

973

millions de m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires en France



1/3

de la consommation d'énergie des bâtiments provient du secteur tertiaire en France



# La réponse politique pour contenir le réchauffement climatique

## Les accords internationaux :

1997 :



...

2016 :



Le renforcement des exigences environnementales se traduit au travers d'évolutions législatives importantes et progressives depuis 10 ans :

2010



2015

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la  
**CRÉISSANCE VERTE**

2018

**#LoiElan**  
Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

## Avec un objectif double :

### 1. Diminuer la consommation énergétique du parc tertiaire



**40%** en 2030

**50%** en 2040

**60%** en 2050



### 2. Améliorer le confort et le fonctionnement de ces bâtiments

# Un plan d'actions

## PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS



*Lancé le 26 avril 2018 par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales*

### AMBITIONS

**Baisser la facture**  
D'ÉNERGIE DES FRANÇAIS



**Augmenter**  
LEUR POUVOIR D'ACHAT



**Améliorer**  
LEUR CONFORT



**Lutter contre**  
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



## 2. Quels bâtiments sont concernés ?



© Arnaud Bouïssou / Terra

# Les bâtiments du secteur tertiaire

## ⇒ BÂTIMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

### Définition du secteur tertiaire selon l'INSEE :

Le périmètre de ce secteur est défini par complémentarité avec les activités du secteur primaire (*exploitation des ressources naturelles*) et secondaire (*transformation des ressources naturelles*)

Il est composé du :

- Tertiaire principalement marchand (*commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication*) ;
- Tertiaire principalement non-marchand (*administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale*).



© Arnaud Bouissou, Laurent Mignaux, Sylvain Guiguet, Manuel Bouquet / Terra

### De nombreux type de bâtiments concernés :

- Établissements d'enseignement,
- Équipements sportifs (*Gymnases, piscines, ...*)
- Salles de spectacles, musées, ...
- Bureaux,
- Commerces,
- Cafés, hôtels, restaurants,
- Établissements de santé,
- Logistiques,
- Ateliers de réparation et entretien
- Gares, aéroports
- Data center,
- Etc ...

# Un assujettissement large ...

- Bâtiments existants au 24/11/2018
- Seuil de **1 000 m<sup>2</sup>** (*Surface de plancher\**)
- Les obligations de réduction de consommations d'énergie concernent **autant** les **propriétaires** que les **preneurs à bail** des bâtiments assujettis
- 

## (\*) Surface de plancher :

Elle correspond à la somme des surfaces de tous les niveaux construits, clos et couverts, dont la hauteur de plafond est supérieure à 1,80 m. Elle se mesure à l'intérieur de la construction, d'un mur de façade à un autre



- **Bâtiment à usage exclusivement tertiaire**  
(*surface  $\geq 1\ 000\ m^2$* )



- **Bâtiment à usage mixte**  
(*dont cumul surface tertiaire  $\geq 1\ 000\ m^2$* )



- **Ensemble de bâtiments sur une même unité foncière**  
(*avec surface tertiaire cumulée  $\geq 1\ 000\ m^2$* )

## Les rares exceptions :

- Constructions provisoires
- Lieux de cultes
- Activités à usage opérationnel à des fins de défense, de sécurité civile et de sûreté intérieure

### 3. Les principes du dispositif



© Arnaud Bouissou / Terra

## Objectif :

**Atteindre par décennie une consommation d'énergie seuil, définie en fonction de la catégorie du bâtiment.**

*Valeur absolue fixée pour chaque décennie en fonction de la catégorie du bâtiment et des meilleures techniques disponibles (arrêté en cours de concertation).*

**OU par défaut**

**Réduire progressivement la consommation énergétique du bâtiment (tous usages) de :**

**40%** en 2030

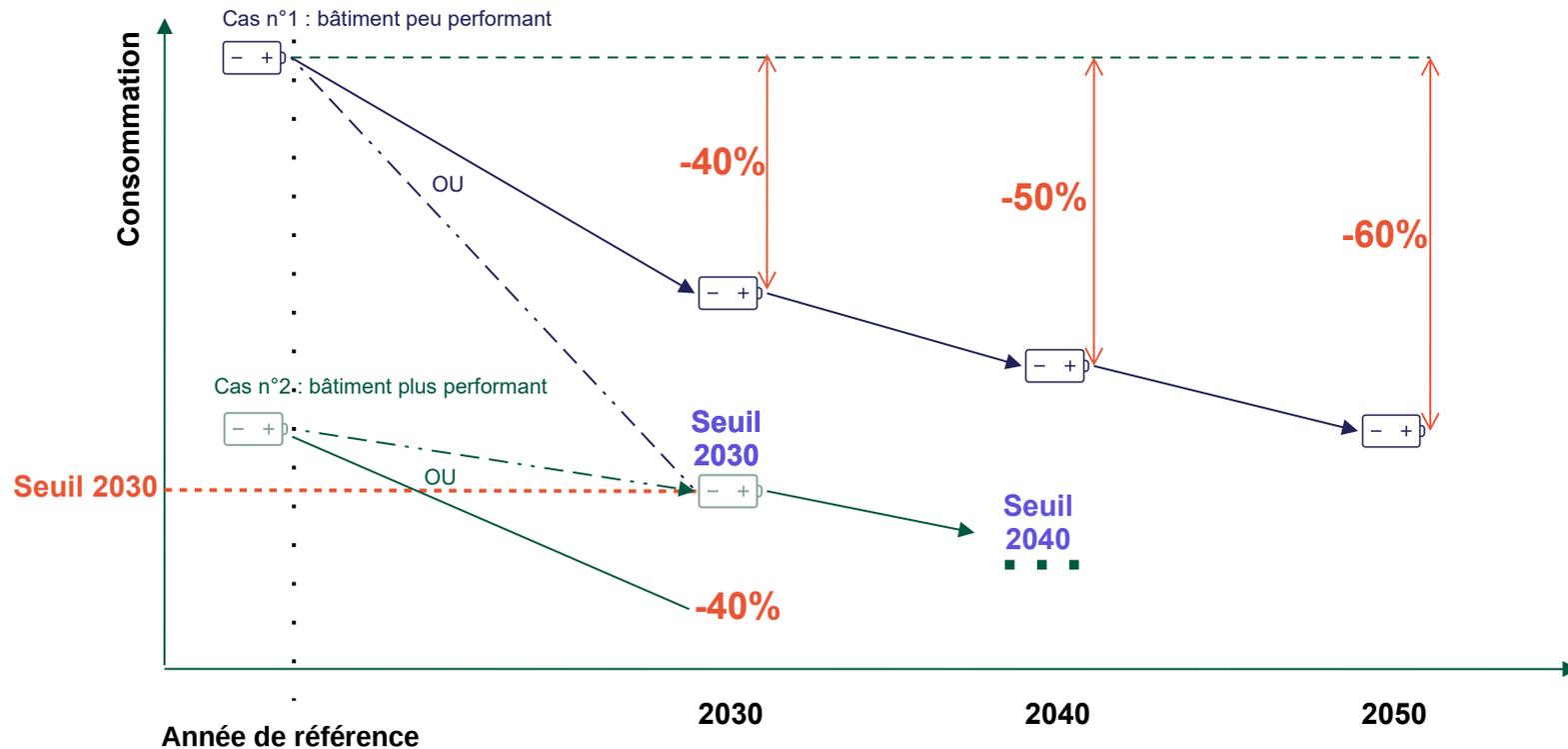
**50%** en 2040

**60%** en 2050

- *par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à 2010*
- *mesurée en énergie finale, tous usages confondus (consommation disponible sur la facture)*

**»»»** Approche **pragmatique** et simplifiée sur la base des **consommations réelles**

## Illustration des deux possibilités :



## Les leviers d'action possibles :

- La performance **énergétique des bâtiments**
- L'installation d'**équipements performants** et de dispositifs de contrôle et de **gestion active** de ces équipements
- Les modalités **d'exploitation** des équipements
- L'**adaptation des locaux** à un usage économe en énergie
- Le comportement des **occupants**
- Possibilité **mutualisation économies d'énergie** réalisées pour un **patrimoine immobilier** pour atteindre les objectifs
- Etc.

## Possibilité de modulation des objectifs, en cas de :

- **Corrections climatiques**
- **Contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales**
- **Changement d'activité, évolution du volume d'activité**
- **Disproportion économique**

# Une plateforme de suivi et de mobilisation de la filière



- **Remontées annuelles des consommations par chaque assujetti dès 2021** (*Conso 2020*)
  - A réaliser avant le 30 septembre de chaque année
- **Affichage des résultats annuels** (*Attestation annuelle générée par la plateforme*)
  - A destination des salariés et du public
  - Notation « Éco Énergie Tertiaire » mise en place
- **Intégration aux documents de vente et de location**
  - Responsabilités partagées entre propriétaires et preneurs à bail
  - Développement de la valeur immobilière verte
  - Transmission sur la base de l'attestation annuelle générée par la plateforme
- **Dispositif de contrôle et de sanction**
  - Publication de la liste des assujettis en infraction (site internet de l'État), amendes administratives, plan d'actions à justifier



# Organisation du portage du dispositif

- **Références réglementaires :**

Les services de l'État : DDT, DREAL et CEREMA

- **Communication / Informations sur le dispositif réglementaire**

- **Pour les collectivités :**

Services de l'État, CDTE, ADEME, CEP, animateurs TE et TEPOS, Syndicats d'énergie, ALEC, CNFPT, etc..

- **Pour les structures privées :**

Services de l'État, Syndicats d'énergie, ALEC, Chambres consulaires (CCI, CMA), Organisations professionnelles, BET et Maître d'œuvre, etc..



Les collectivités sont des vecteurs essentiels de l'information auprès des acteurs de l'économie locale

- **Dispositif de contrôle et de sanction :**

Les services de l'État : en cours de définition

# Questions / Réponses



Vous pourrez retrouver, d'ici quelques jours, sur le site internet de la DREAL  
(*Rubrique logement construction ville durable / Construction / Rénovation énergétique des bâtiments tertiaire publics*) :

- Le replay de ce webinaire
- Le support de présentation
- La réponse à toutes les questions posées sous la forme d'une FAQ



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Éco énergie tertiaire**

Construisons ensemble la transition énergétique

# Webinaire sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et le plan de relance

*2ème partie : Passer à l'action*



*Cédric Lentillon, CEREMA*

# Six raisons d'agir

## #1 Maîtrise des dépenses

Réduire sa facture énergétique en s'engageant dans rénovation énergétique des bâtiments

## #2 Exemplarité

L'État et les collectivités ont un rôle important à jouer

## #3 Emploi

Effet levier sur l'emploi et la reprise économique

## #4 Résilience

Modernisation des infrastructures pour mieux faire face aux conséquences à venir du changement climatique

## #5 Santé

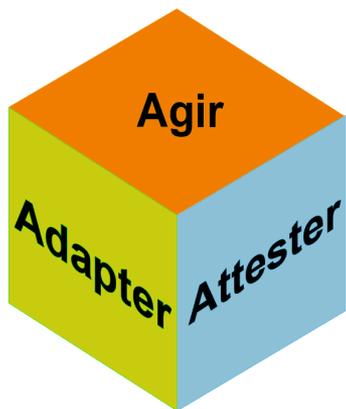
Qualité des bâtiments → haut niveau de qualité environnementale et de confort

## #6 Attractivité

Sauvegarder et valoriser le patrimoine architectural et culturel grâce à la rénovation énergétique

# Quelle démarche mettre en œuvre ?

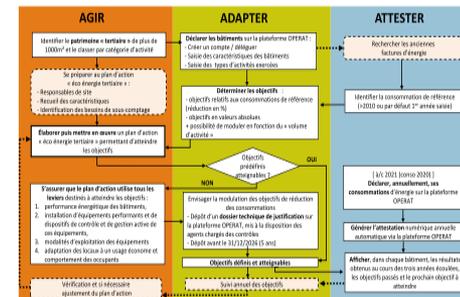
## La stratégie des « 3A »



**Agir :**  
pour réduire les consommations énergétiques mettre en œuvre des actions

**Adapter :**  
prendre en compte le contexte et la modulation des objectifs

**Attester :**  
Informers les usagers, locataires et grand public



## Passer à l'action en 10 étapes

1. S'informer sur le dispositif Eco Energie Tertiaire
2. Identifier le périmètre concerné (en profiter pour actualiser les connaissances)
3. Recueillir les informations pour alimenter la plateforme OPERAT
4. Étudier les possibilités de mutualisation
5. S'informer sur la répartition des responsabilités entre propriétaire et locataire
6. S'identifier sur OPERAT, déclarer le type d'activité, les surfaces, l'année de référence, les consommations et obtenir ses objectifs
7. Construire un plan d'action
8. Évaluer ses contraintes et moduler les objectifs
9. Déployer, adapter et suivre le plan d'actions
10. Déclarer annuellement sur OPERAT

Pour le  
30/09/2021

# Réduire les consommations énergétiques



- Par la réduction des besoins
  - Usages du bâtiment (utilisation et régulation...)
  - Renforcer l'isolation du bâtiment (priorité aux toitures...)
- Par l'efficacité des systèmes (rendement des chaudières, réglages, système de diffusion...)
- Par la production d'énergie
- Par une rénovation par étapes possible en restant cohérent sur un objectif à terme.
- En garantissant la pérennité des ouvrages pour les bâtiments anciens [www.creba.fr](http://www.creba.fr)
- En cohérence avec la qualité d'air intérieur, l'accessibilité...

***Monter un projet cohérent avec un maître d'œuvre.***

## Investir sur la stratégie pour bénéficier des opportunités

- Les réflexions portant sur les améliorations fonctionnelles, d'usage et de confort dans un bâtiment doivent être l'occasion d'**embarquer le volet rénovation énergétique** :
  - **Restructuration et agrandissement** de locaux
  - **Mises aux normes** diverses
  - Élévation du niveau d'**ambition environnementale** (amélioration de la qualité de l'air, traitement passif du confort d'été, utilisation de matériaux performants et issus de filières de production locales, limitation et valorisation des déchets de chantier produits)
- Les **fonds du plan de relance** (État, Collectivités, PME/TPE)

### La GPI en 6 étapes

-  Organiser la gestion immobilière
-  Connaître le patrimoine
-  Choisir des objectifs et élaborer une stratégie
-  Définir et planifier les actions
-  Conduire les actions
-  Suivre les évolutions

## Des outils et méthodes :



- Pour connaître son patrimoine
  - **Démarche de diagnostic multi-thématiques orienté usages**
- Pour élaborer une stratégie d'intervention
  - définir des objectifs et critères de hiérarchisation par **axes stratégiques « techniques »**
  - prendre en compte les **facteurs « contextuels »**
- Avec des ressources à disposition :
  - **guides techniques**, études, décryptage des textes
  - **«boîte à outils»** Cerema, accompagnement technique et méthodologique
  - Webinaires décryptage incluant des **partages d'expérience** de collectivités en lien avec le CNFPT  
[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)



# Questions / Réponses



Vous pourrez retrouver, d'ici quelques jours, sur le site internet de la DREAL  
(*Rubrique logement construction ville durable / Construction / Rénovation énergétique des bâtiments tertiaire publics*) :

- Le replay de ce webinaire
- Le support de présentation
- La réponse à toutes les questions posées sous la forme d'une FAQ



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Éco énergie tertiaire**

Construisons ensemble la transition énergétique

# **Webinaire sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et le plan de relance**

*3ème partie : Les solutions de financement et le plan de relance*

*Arnaud Jullian, SGAR*

*Christine Berthier Tuaz, DREAL*

# Les aides de l'État pour soutenir l'investissement local (Rénovation énergétique)

Les différentes aides de l'État via chaque préfecture :

**DETR** - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

**DSIL** - Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les communes et les EPCI

**DSID** - Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements

## DETR :

- Gérée au niveau départemental par les préfectures
- Soutient les opérations qui s'inscrivent dans les priorités définies au niveau local par les « commissions DETR »
- Sont éligibles : les communes et EPCI ruraux

## DSIL et DSID :

- Pilotées au niveau régional et gérée au niveau départemental par les préfectures
- Soutiennent les opérations qui s'inscrivent dans les grandes priorités nationales
- Sont éligibles : les communes et EPCI (DSIL) et les départements (DSID)



*Retrouver toutes les informations officielles dans la circulaire de votre préfecture adressée lors de chaque campagne*

# Les dispositions spécifiques du plan de relance



## Objectifs :

- Aider les collectivités à financer les travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments

## Dotation :

- **650 M€** pour la rénovation thermique des bâtiments des communes et les EPCI
- **300 M€** pour la rénovation thermique des bâtiments pour les départements
- **50 M€** pour la rénovation thermique des équipements sportifs structurants (Piscines, salles spécialisées, gymnases) des communes, EPCI, métropoles

**Soit 1 milliard d'euros**

**Auvergne-Rhône-Alpes : DSIL : 77,4 M€ et DSID : 36,7 M€**

# Les dispositions spécifiques du plan de relance



**Projets concernés** : Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités visant à diminuer significativement leur consommation énergétique

- Actions à gain rapide (pilotage et régulation du chauffage...)
- Rénovation du bâti (isolation, énergies renouvelables, remplacement des équipements de chauffage...)
- Amélioration du confort d'été

*Nota : Les bâtiments neufs ne sont pas concernés*

## Priorités

- Établissements scolaires et crèches
- Quartiers prioritaires de la politique de la ville et quartiers ANRU
- Communes rurales

# Les dispositions spécifiques du plan de relance



## Modalités de sélection

- Mise en œuvre effective dans les 2 ans avec un engagement avant le 31 décembre 2021
- Réduction d'au moins 30 % des consommations énergétiques (intégration dans la trajectoire du décret tertiaire)
- Gain environnemental (EnR, matériaux biosourcés ou recyclés...)
- Impact économique (effet levier, réduction des charges...)



*Retrouver toutes les informations officielles  
dans la circulaire de votre préfecture*

# Questions / Réponses



Vous pourrez retrouver, d'ici quelques jours, sur le site internet de la DREAL  
(*Rubrique logement construction ville durable / Construction / Rénovation énergétique des bâtiments tertiaire publics*) :

- Le replay de ce webinaire
- Le support de présentation
- La réponse à toutes les questions posées sous la forme d'une FAQ

# Les solutions de financement sont nombreuses et s'adaptent aux besoins des collectivités

## Financement de **projets** :



**Banque des territoires** : Le prêt du Grand Plan d'Investissement (GPI) Ambre et l'investissement en fond propres



**Les aides de l'État** via chaque préfecture :

DSIL - Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les **communes et les EPCI**,

DSID - Dotation de Soutien à l'Investissement des **Départements**

DETR - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (**Petites collectivités**)



- Financement d'une partie des travaux d'économie d'énergie en utilisant les fiches d'opérations standardisées
- Opération « **Coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires** »

*(Lien vers les sites internet en cliquant sur les logos)*

# Les solutions de financement sont nombreuses et s'adaptent aux besoins des collectivités

## Financement de projets (Suite) :



Les aides de l'**ADEME** pour certaines installations utilisant les énergies renouvelables du Fonds Chaleur (*bois énergie, PAC géothermale, solaire thermique*)



Les éventuelles aides du **FEDER**



Les éventuelles aides locales des **départements**, et fonds de concours des **EPCI**

*(Lien vers les sites internet en cliquant sur les logos)*



Un outil bien utile :  
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr>  
(Version test)

# Les solutions de financement sont nombreuses et s'adaptent aux besoins des collectivités

Cliquez ici pour le lien inscription



Webinaire  
spécifique  
le 03/12

## Financement **d'accompagnements** :



**Programme CEE ACTEE de la FNCCR** : Mis à disposition et financement d'outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. (*Voir fiche spécifique*)



**Banque des territoires** : Ingénierie territoriale de la rénovation énergétique des bâtiments publics



**ADEME** :

- Financement d'ingénierie pour aider à la mise en œuvre de projets de rénovation énergétique performant (*Reconduction expérimentation de 2020 sur l'année 2021*)
- Programme européen « BAP AURA » 2020-2023
- Soutien aux Contrats de Performance Énergétique et commissionnement



**ANCT** : Programme petites villes de demain (moins de 20 000 hab)

*(Lien vers les sites internet en cliquant sur les logos)*

# Les solutions de financement sont nombreuses et s'adaptent aux besoins des collectivités

## Autres dispositifs **technico-financiers** :

- **Intracting :**

Le principe est de rembourser les dépenses d'investissement liées à la performance énergétique, par les économies d'énergies générées par les travaux réalisés, sur une durée courte (jusqu'à 10 ans). [Voir offre de la Banque des Territoires sur ce dispositif](#)

- **Contrat de performance énergétique (CPE) :**

Le CPE est un contrat passé avec un opérateur qui fixe un objectif d'efficacité énergétique. Il peut porter sur la gestion des énergies et/ou sur la mise en œuvre des travaux d'amélioration relatifs à un bâtiment ou à un parc de bâtiments en sécurisant, dans la durée, les objectifs d'amélioration visés.

- **La SPL OSER :**

La société Publique Locale d'Efficacité Énergétique OSER assiste les collectivités sur les actions à conduire pour réduire les consommations d'énergie de leurs bâtiments et pour obtenir des aides financières. Elle apporte et mutualise entre ses actionnaires une offre de service technique et financier.

- **Les opérations mutualisées innovantes :**

Elles sont souvent menées par les collectivités (Conseil départemental, syndicat d'énergie, EPCI etc.). Exemple : Cocon 63



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Éco énergie tertiaire**

Construisons ensemble la transition énergétique

# Webinaire sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et le plan de relance

*4ème partie : L'accompagnement de l'ADEME*



*Hakim HAMADOU, ADEME*

# Panorama des actions d'animation et d'accompagnement

## 1. Information, sensibilisation et conseil

- a) Déploiement d'un « **centre de ressources** » sur le Tertiaire Public
- b) Le réseau des Conseillers Énergie Partagé (**CEP**)

## 2. Soutien à l'ingénierie et montage de projets

- a) Expérimentation d'**apport d'ingénierie** aux **petites collectivités**
- b) Soutien aux **Contrats de Performance Énergétique** et commissionnement
- c) **Programme européen « BAP AURA »**  
Accompagnement à la rénovation de bâtiments publics avec 9 opérateurs territoriaux
- d) Schéma directeur immobilier et Énergie (SDIE)
- e) Expérimentation Contrat de Développement MDE&EnR : CC Ambert Livradois, SDE 03, Département 07

## 3. Aide à l'investissement

- a) Aucune aide à l'investissement sur le bâti des collectivités
- b) Mais **des aides aux énergies renouvelables FONDS CHALEUR** (*bois énergie, PAC géothermale, solaire thermique*)

# 1. Information, sensibilisation et conseil

# Information, sensibilisation et conseil

## CENTRE DE RESSOURCES SUR LA RÉNOVATION DU TERTIAIRE PUBLIC

**Portage** : ADEME, DREAL, Banque des Territoires, Conseil Régional

**Partenaire** : AURA EE

**Cible** : les acteurs relais (accompagnateurs des collectivités sur le terrain) et les maîtres d'ouvrages.

**Objet** : Mobilisation (actualité, exemples régionaux, Agenda), Partage de connaissances et montée en compétences (Boîte à outil, bibliothèque, méthodologie, etc.)

**Forme** : Site internet, webinaires, ateliers, etc. (<https://www.renotertiaire-aura.fr>)

## LE RÉSEAU DES CONSEILLERS ÉNERGIE PARTAGE (CEP)

**Cible** : les collectivités de moins de 10 000 habitants

**Objet** : mutualisation de conseillers pour aider les collectivités sur la maîtrise des consommations énergétiques de leurs bâtiments

**Structures porteuses de CEP** : Syndicats d'énergie, ALEC, EPCI

**Identifier vos contacts au niveau départemental :**

**Fiches bientôt disponibles sur le site internet [www.renotertiaire-aura.fr](http://www.renotertiaire-aura.fr)**



## 2. Soutien à l'ingénierie et montage de projets

# Expérimentation d'apport d'ingénierie aux collectivités

## RECONDUCTION DE L'OPÉRATION POUR 2020 ET 2021

**Cibles prioritaires** : communes à faible moyens d'ingénierie sollicitant des crédits DSIL, DETR

**Objet** : aider à la mise en œuvre de projets de rénovation énergétique performant : - 40 à - 60% d'économie d'énergie

Trois missions possibles (76 au total sur 2 ans) :



# Expérimentation d'apport d'ingénierie aux collectivités

## COMMENT CANDIDATER ?

- Remplir un dossier de candidature (Recto / Verso)
- Critères : enjeux de l'opération, avancement, motivation de la maîtrise d'ouvrage et ambition du projet
- Articulation avec un Conseiller Énergie Partagé (CEP) éventuellement présent sur la commune
- Contacts :
  - Projets situés dans les départements suivant (69, 07, 26, 01, 73, 74) : [hakim.hamadou@ademe.fr](mailto:hakim.hamadou@ademe.fr)
  - Projets situés dans les départements suivant (42, 63, 03, 15, 43) : [loic.lequilleuc@ademe.fr](mailto:loic.lequilleuc@ademe.fr)

# Programme européen « BAP AURA » 2020-2023



The BAPAURA project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement no. 891839

**BAP AURA** : Building Energy Retrofitting Assistance for Public Authorities in Auvergne-Rhône-Alpes

**Objet** : Mise en œuvre d'un Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique – Technique et financier - (*financée à 100% par la Commission*)

**Coordination** : ADEME (*partenaire régional : AURA EE*)

**Service fourni par les acteurs territoriaux du projet** : Syndicats d'énergie 03, CC Châtaigneraie Cantalienne, SPL SARA/CAPI, ALEC 38, AGEDEN/SEDI, SYGERLY, ALTE 69, SDED, ALEC 01

**Ambition** : Rénover 120 bâtiments publics sur 3 ans

**Contact** : [marie.jeanmougin@ademe.fr](mailto:marie.jeanmougin@ademe.fr)

# Soutien aux Contrats de Performance Énergétique et commissionnement

**Cible :** Toutes collectivités

**Le CPE :** Il permet de garantir l'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment. Le CPE est un contrat entre deux parties : le maître d'ouvrage et l'opérateur de la conception, réalisation des travaux et l'exploitation – **Obligation de résultats**

**Le commissionnement :** Il met en œuvre l'ensemble des tâches pour qu'une opération de rénovation atteigne le niveau des performances et crée les conditions pour le maintenir - **Obligation de moyens**

**Taux d'aide :** 50%

**Niveau de performance exigée :** -40% pour un équipement ou -30% à l'échelle d'un patrimoine (*année de référence : trois dernières années*)



### 3. Soutien aux travaux : le Fonds Chaleur sur les énergies renouvelables thermique

# LE FOND CHALEUR

L'ADEME propose des financements pour la réalisation des études de faisabilité et pour la réalisation des investissements via le Fonds Chaleur.

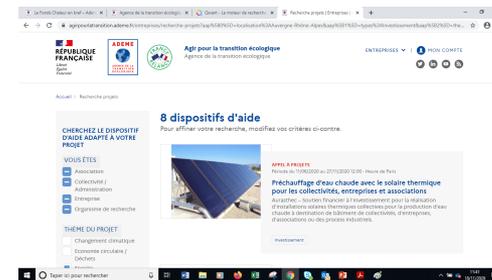
**Cible** : Tout propriétaire de bâtiments

**Installations éligibles** :

- la création d'une chaufferie biomasse et / ou création ou extension d'un réseau de chaleur,
- la Géothermie assistée par Pompe à chaleur (PAC) sur nappe, sur sondes, sur STEP, sur eaux de surface, etc pour assurer les besoins de chauffage et/ou de rafraîchissement des bâtiments
- le Solaire thermique très basse température (*Chauffage et/ou production ECS*).

Se renseigner et déposer une demande d'aide :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/>



# Questions / Réponses



Vous pourrez retrouver, d'ici quelques jours, sur le site internet de la DREAL  
(*Rubrique logement construction ville durable / Construction / Rénovation énergétique des bâtiments tertiaire publics*) :

- Le replay de ce webinaire
- Le support de présentation
- La réponse à toutes les questions posées sous la forme d'une FAQ



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Webinaire sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et le plan de relance

*5ème partie : Les ressources*

# Références réglementaires

Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN (article 175)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037639478&categorieLien=id>

Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038812251&categorieLien=id>

Arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041842389&categorieLien=id>

*Nota : Arrêté modificatif dit « arrêté valeur absolue » en cours de concertation*



**Documentation, FAQ disponibles sur la plateforme OPERAT**

<https://operat.ademe.fr/#/public/accueil>

# Références documentaires

## Site du Ministère de la Transition Écologique :



<https://www.ecologie.gouv.fr/boite-outils-elus>

Une boîte à outils des élus pour la transition écologique sur les différentes thématiques et notamment :

- Comment s'engager dans la rénovation énergétique
- Comment réduire la consommation énergétique

## Site du CEREMA :



<https://www.cerema.fr/fr/actualites/decret-tertiaire-lancer-dynamique-eco-responsable-batiments>

Des conseils et des supports pour décrypter la réglementation et lancer une dynamique éco-responsable dans les bâtiments publics

## Site du centre de ressources Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.renotertiaire-aura.fr/>

Mise à disposition de l'information, des outils et d'autres ressources afin de soutenir et d'amplifier les dynamiques locales de rénovation énergétique des bâtiments publics



Ouvrage de l'ADEME sur la rénovation énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires (*retours d'expériences*).

<https://www.ademe.fr/renovation-energetique-environnementale-batiments-tertiaires>

# Contacts

Un correspondant « Éco Énergie Tertiaire » dans chaque DDT :

DDT	Correspondant	Fonction	adresse mail	Téléphone
01	Sémia Menai	Adjointe à la cheffe du service habitat construction	<a href="mailto:ddt-shc@ain.gouv.fr">ddt-shc@ain.gouv.fr</a>	04 74 45 62 18
03	Thomas Michelin	Chef du bureau construction	<a href="mailto:ddt-slcd@allier.gouv.fr">ddt-slcd@allier.gouv.fr</a>	04 70 48 78 73
07	Frédéric Grillat	Chargé mission transition énergétique	<a href="mailto:ddt-direction@ardeche.gouv.fr">ddt-direction@ardeche.gouv.fr</a>	04 75 65 50 76
15	Martin Mespoulhès	Chef unité accessibilité bâtiments, énergie	<a href="mailto:ddt-shc-uabe@cantal.gouv.fr">ddt-shc-uabe@cantal.gouv.fr</a>	04 63 27 67 54
26	Bertrand Bouteilles	Chef du bureau construction	<a href="mailto:ddt-ppie-slvru@drome.gouv.fr">ddt-ppie-slvru@drome.gouv.fr</a>	04 81 66 80 68
38	Philippe Vivière	Chargé mission transition énergétique	<a href="mailto:ddt-slc-const@isere.gouv.fr">ddt-slc-const@isere.gouv.fr</a>	04 56 59 45 71
42	Arnaud Carre	Chef service habitat	<a href="mailto:ddt-sv h@loire.gouv.fr">ddt-sv h@loire.gouv.fr</a>	04 77 43 34 61
43	Patrice Pallen	Chef du bureau territorialisation politiques de l'habitat et construction	<a href="mailto:ddt-scl-qc@haute-loire.gouv.fr">ddt-scl-qc@haute-loire.gouv.fr</a>	04 71 05 83 76
63	Alexandre Breteau	Chargé mission transition énergétique	<a href="mailto:ddt-directeur@puy-de-dome.gouv.fr">ddt-directeur@puy-de-dome.gouv.fr</a>	04 73 43 15 03
69	Etienne Charbonnier	Chargé d'études Bâtiment durable	<a href="mailto:ddt-sbda@rhone.gouv.fr">ddt-sbda@rhone.gouv.fr</a>	04 78 62 53 96
73	Lisiane Fermond	Chef service habitat construction	<a href="mailto:ddt-shc@savoie.gouv.fr">ddt-shc@savoie.gouv.fr</a>	04 79 71 74 55
74	Jean Luc Paday	Chargé mission cellule bâtiment durable	<a href="mailto:ddt-info-techniques-batiment@haute-savoie.gouv.fr">ddt-info-techniques-batiment@haute-savoie.gouv.fr</a>	04 50 33 78 27

**Correspondante Éco**  
**Énergie Tertiaire**  
**DREAL**

*Christine Berthier Tuaz*  
*Tél. 04 26 28 64 67*


**Cerema**

**Correspondant**  
**Éco Énergie Tertiaire**  
**CEREMA**

*Cédric Lentillon*  
*Tél. 04 74 27 51 22*

# Contacts

(Lien vers les sites internet des structures en cliquant sur les logos)

Structures	Interlocuteurs	Courriel	Téléphone
<b>Banque des Territoires</b> 	<b>Isabelle SAFFREY</b>	<a href="mailto:Isabelle.Saffrey@caissedesdepots.fr">Isabelle.Saffrey@caissedesdepots.fr</a>	04 72 11 49 26
<b>FNCCR</b> <i>Programme ACTEE</i> 	<b>Adrien SEROUGNE</b>	<a href="mailto:h.serougne@fnccr.asso.fr">h.serougne@fnccr.asso.fr</a>	06 34 84 15 62
<b>ADEME</b>  	<i>Dpt 01, 07, 26, 38, 69, 73, 74</i> <b>Hakim AMADOU</b> <i>Dpt 03, 15, 42, 43, 63</i> <b>Loïc LE QUILLEUC</b>	<a href="mailto:hakim.hamadou@ademe.fr">hakim.hamadou@ademe.fr</a>  <a href="mailto:loic.lequilleuc@ademe.fr">loic.lequilleuc@ademe.fr</a>	04 72 83 84 51  04 73 31 52 96
<b>CEREMA</b> 	<b>Cédric Lentillon</b>  <b>Ariane Lesage</b>	<a href="mailto:cedric.lentillon@cerema.fr">cedric.lentillon@cerema.fr</a>  <a href="mailto:ariane.lesage@cerema.fr">ariane.lesage@cerema.fr</a>	04 74 27 51 22  04 74 27 53 58

## Contacts (Suite)

Structures	Interlocuteurs	Courriel	Téléphone
Conseil régional 	<b>John GIRADOT</b>	<a href="mailto:john.girardot@auvergnerhonealpes.fr">john.girardot@auvergnerhonealpes.fr</a>	04 26 73 55 31
SPL OSER 	<b>Philippe TRUCHY</b>	<a href="mailto:philippe.truchy@spl-oser.fr">philippe.truchy@spl-oser.fr</a>	04 80 61 00 24



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Éco énergie tertiaire**

Construisons ensemble la transition énergétique

# **Webinaire sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et le plan de relance**

*Clôture par madame Estelle RONDREUX,  
Directrice adjointe de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Service habitat construction ville durable  
Pôle parc privé, bâtiment, ville durable

69453 Lyon cedex 06

Tél. 04 26 28 60 00

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



# FIN



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*